

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE N°2026-04 DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 13 MAI 2026 à 20H30**

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 11, Excusés : 4, Absent : 0 Pouvoir : 3,
Votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le mercredi treize mai, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Montlainsia, légalement convoqué le 06/05/2026, s'est réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de **M. Rémy BUNOD, Maire.**

Présents : Rémy BUNOD, CHARNAY Patrick, Nicolas DUPUIS, FILLOD Christelle, FILLOD Clément, Fabienne GIBAUD, Anne GUEDJ-LAHCEM, Romuald GUYENET, Sylvie JANOD, Nicole VELON, Florian ROUSSEL.

Excusés : Corinne BOEGLI (pouvoir à Rémy BUNOD), Elodie GALVEZ, Olivier GATTO (pouvoir à Romuald GUYENET), Christian MUTIN (pouvoir à Patrick CHARNAY).

Secrétaire de séance : Nicole VELON

APPROBATION PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1er Avril 2026

Monsieur le Maire demande qu'un point soit ajouter à l'ordre du jour : VIABILITE HIVERNALE

I – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2026

Délibération n° 2026-05-13-01 : Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2026

M le Maire rappelle que par délibération du 09 Avril 2026, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts pour 2025 à :

Taxes	Taux
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	8.46 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	30.00 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	10.00 %

M le Maire précise que la fixation des taux d'imposition pour l'année 2026 vise à assurer une stabilité fiscale tout en permettant d'ajuster les recettes de la collectivité en fonction des besoins et des priorités budgétaires. Au regard des informations communiquées, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à *l'unanimité* de fixer les taux d'imposition pour l'année 2026 comme suit :

Taxes	Taux
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	8.46 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	30.00 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	10.00 %

II – REPRESENTANTS POUR L'ASSOCIATION FONCIERE DE LAINS

Délibération n° 2026-05-13-02 : Représentants pour l'Association Foncière de Lains

M. le Maire rappelle les changements de propriétaires concernant les exploitations agricoles sur Lains.

Il rappelle qu'il est nécessaire de changer les représentants au sein de l'Association Foncière de Lains.

Selon la délibération n° 2025-05-14-05 du 14 mai 2025 avait été nommé par le Conseil Municipal :

- M. DRAPIER Christophe
- M. BESSARD Bernard
- M. BUNOD Rémy
- M. COGNARD Rémy

Les propriétaires fonciers proposée par la Chambre d'Agriculture étaient :

- M. DUPUIS Nicolas
- M. ROUSSEL Florian
- MME BUNOD Ferréoline
- M. BARTHET Vincent

M. le Maire propose de changer M. COGNARD Rémy par M. VERON Camille et M. BARTHET Vincent par M. FAHRNI Benoît

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Accepte à l'unanimité ce changement

CONSEIL MUNICIPAL	CHAMBRE D'AGRICULTURE
M. DRAPIER Christophe	M. DUPUIS Nicolas
M. BESSARD Bernard	M. ROUSSEL Florian
M. BUNOD Rémy	Mme BUNOD Ferréoline
M. VERON Camille	M. FAHRNI Benoît

Charge M. le Maire d'informer les administrations

III- DESIGNATION DE REPRESENTANTS A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Délibération n° 2026-05-13-03 : Désignation du représentant de la commune au sein de la CLECT

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1609 nonies B ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Terre d'Emeraude Communauté en date du 28 avril 2026 portant composition de la CLECT ;

Considérant que la CLECT a la charge d'évaluer les transferts de charges opérés au sein de la Communauté de communes ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de désigner un représentant au sein de la CLECT ;

DECIDE

De désigner Monsieur BUNOD Rémy comme délégué de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,

De charger Monsieur le Maire de notifier cette délibération à Monsieur le Président de Terre d'Emeraude Communauté.

IV- PROPOSITION DE REPRESENTANTS A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID)

Délibération n° 2026-05-13-04 : Proposition de représentants à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment son article 1650 A ;

Conformément au 1 de l'article 1650 A du Code Général des Impôts (CGI), une commission intercommunale des impôts directs doit être instituée dans chaque EPCI soumis de plein droit ou sur option au régime fiscal prévu à l'article 1609 nonies C du CGI ;

Considérant que cette commission doit être composée du Président de l'EPCI ou de son Vice-Président délégué, Président de la commission, et de 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants ;

Considérant que la durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat de l'organe délibérant,

Considérant que cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale ; depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation) ;

Considérant que la désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 3 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de l'EPCI suivant le renouvellement général des conseils municipaux ; cette désignation est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double (soit 40 personnes), proposée par délibération de l'organe délibérant sur proposition des communes membres,

DECIDE

De proposer Madame GUEDJ-LAHCEM Anne pour figurer sur la liste préparatoire dressée pour la désignation des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents permettant la mise en place de cette commission.

De charger Monsieur le Maire de notifier cette délibération à Monsieur le Président de Terre d'Emeraude Communauté.

V- DESIGNATION A LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES (CCLE)

Pour être en conformité avec la législation le point sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil.

VI- CARTES AVANTAGES JEUNES

Délibération n° 2026-05-13-05 : Cartes Avantages Jeunes 2026/2027

M. le Maire propose de reconduire l'offre de la Carte Avantages Jeunes aux enfants âgés de 6 à 25 ans au tarif de 9 €.

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'attribuer la Carte Avantages Jeunes aux enfants de 6 à 25 ans.

DECIDE d'offrir cette carte.

VI – LOYER LOGEMENT 6 PLACE DE LA MAIRIE MONTAGNA LE TEMPLIER

Délibération n° 2026-05-13-05 : Loyer logement 6 Place de la Mairie Montagna le Templier

Vu le départ du locataire au 22/05/2026.

Vu le montant du loyer fixé à 473.70€ par mois

M. le Maire propose d'augmenter le montant du loyer pour le prochain locataire à 480.00 € par mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE de fixer le montant du loyer à 480.00 € par mois

Ce montant prendra effet lors de la signature du nouveau bail.

CHARGE M. le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

VII – AMORTISSEMENT SUBVENTION MAISON DE SANTE

Délibération n° 2026-05-13-07 : Amortissement subvention versée pour la Maison Médicale Arinthod

Vu le code général des collectivités (CGCT)

Vu le décret n°2015-1846 du 29 décembre 2015 modifiant la durée des amortissements des subventions d'équipements versées par les communes et leurs établissements publics.

Vu le décret n° 2015-1848 du 29 décembre 2015 modifiant la durée des amortissements des subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des bâtiments et des installations ou des projets d'infrastructure d'intérêt national.

Constatation de l'amortissement des biens, quelle que soit leur nature, conformément au plan d'amortissement : dépense au compte 68... et recette au compte 28...

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de procéder, à compter de l'exercice budgétaire 2026 et pour les exercices budgétaires suivants, à l'amortissement sur un an des subventions versées et de prévoir les crédits au budget primitif.

VIII – BAUX PATURAGES

Délibération n° 2026-05-13-08 : Bail à ferme

Vu le changement de propriétaire au sein du GAEC DE LAINS'TANT PRESENT de Lains

M. le Maire propose d'établir un contrat de bail aux nouveaux propriétaires.

M. le Maire propose de louer les parcelles pour une durée de 9 ans sous les mêmes conditions tarifaires qu'auparavant

LIEU-DIT	SECTION	N°	SURFACE	TARIFS
Le Cerisier	ZA	011	74 a 00 ca	165.95 €/ha/an
La Delaise	ZA	0098	1 ha 82 a 50 ca	165.95 €/ha/an
Aux Vies	ZA	0159	2 a 15 ca	165.95 €/ha/an
Le Cheperon	ZE	0001	7 ha 09 a 00 ca	10 €/ha/an
		TOTAL	9 ha 67 a 65 ca	

Ce fermage sera actualisé chaque année, à la date anniversaire de la prise d'effet du bail compte tenu de la variation de l'indice des fermages.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE d'établir un bail aux nouveaux propriétaires

ACCEPTE les conditions tarifaires

CHARGE M. le Maire de faire signer le bail aux nouveaux propriétaires, qui sera annexé à la délibération.

Délibération n° 2026-05-13-09 : Bail à ferme

Vu la reprise de l'exploitation EARL COGNARD à Lains par M. Camille VERON

M. le Maire propose d'établir un contrat de bail au nouveau propriétaire.

M. le Maire propose de louer les parcelles pour une durée de 9 ans sous les mêmes conditions tarifaires qu'auparavant

LIEU-DIT	SECTION	N°	SURFACE	TARIFS
En Flamusard	ZC	0102	80 a 00 ca	165.95 €/ha/an
La Croix Guichard	ZH	0062	58 a 00 ca	165.95 €/ha/an
A la Ripe	ZD	0076	1 ha 00 a 00 ca	165.95 €/ha/an
En Compagnon	ZD	0090	2 ha 50 a 00 ca	165.95 €/ha/an
		TOTAL	4 ha 88 a 00 ca	

Ce fermage sera actualisé chaque année, à la date anniversaire de la prise d'effet du bail compte tenu de la variation de l'indice des fermages.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE d'établir un bail au nouveau propriétaire

ACCEPTE les conditions tarifaires

CHARGE M. le Maire de faire signer le bail au nouveau propriétaire, qui sera annexé à la délibération.

IX – SUBVENTION SOUVENIR FRANÇAIS

Délibération n° 2026-05-13-10 : Subvention Souvenir Français

M. le Maire expose la demande du Souvenir Français pour l'octroi d'une subvention. Le Souvenir Français a fait l'acquisition d'un drapeau dont le coût est de 900 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE le montant de la subvention à 100€

CHARGE M. le Maire à signer tout document relatif au versement de cette subvention.

X – VIABILITE HIVERNALE

Point ajouté à l'ordre du jour

Vu la délibération n°2024-10-30-04 concernant le déneigement pour la saison 2024-2025

Considérant qu'il est nécessaire de maintenir ce service pour la saison 2025-2026

Vu le renouvellement des trois déneigeurs sur la commune : M. FILLOD Olivier (Dessia), l'entreprise CAILLON Environnement (Lains, la liaison Lains-Montagna, les hameaux sur Montagna) et M. GUILLAUME Anthony (Montagna le Templier et la liaison Montagna-Broissia).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE que le service soit fait par M. FILLOD Olivier, Entreprise CAILLON Environnement et M. GUILLAUME Anthony

FIXE les tarifs 2026 comme suit :

- Kilomètre déneigé : 22€ HT/Km + 7 € dimanches et jours fériés
- Déneigement des congères : 65 € HT/Heure
- Astreinte circuit du 15/11/2025 au 15/03/2026 : 100 €/km de circuit
- Location de lame : 24 €/km déneigé à l'entreprise Caillon Environnement ainsi que pour les communes propriétaires de la lame.

AUTORISE M. le Maire à établir les conventions déneigements ainsi que les conventions de location de lame avec les communes concernées.

Questions diverses :

M. le Maire présente les commissions au sein de la Communauté de Communes et invite les conseillers à y participer.

Un conseiller signale la vitesse excessive ainsi que l'usage du téléphone au volant pour les tracteurs dans la traversée de Lains.

La Fédération des Chasseurs du Jura organise une opération pour replanter les haies, opération ouverte à tous.

Le Maire, Rémy BUNOD

La secrétaire de séance, Nicole VELON